



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis?q=idweb:25-50869>

Département(s) de publication : 11

Annonce n° 25-50869

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Spl Arac Occitanie

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 41410733400040

Ville : Montpellier

Code postal : 34961

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 11

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://www.marches-publics.info/mpiaaws/index.cfm?fuseaction=dematent.login&type=Dce&Idm=1642776>

Identifiant interne de la consultation : 65008-DEMOL

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service Marchés

Numéro de téléphone du contact : +33 499524524

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Renvoi au règlement de la consultation

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 04/06/2025 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Valeur technique de l'offre au regard du dossier technique : 40% Prix résultant de la somme du montant des prestations à prix forfaitaires et des prestations à prix unitaires résultant de l'application au bordereau des prix unitaires des quantités de référence fournies dans le détail quantitatif estimatif (simulation) : 60%

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Construction de la médiathèque centrale de l'agglomération de Carcassonne
Marché travaux - Lot unique « Travaux de démolition et désamiantage de bâtiments »

Code CPV principal - Descripteur principal : 45110000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Le marché est traité à prix mixtes. La partie à prix forfaitaire correspond aux travaux de base pour les installations de chantier, le désamiantage, le déplombage, la déconstruction sélective et le curage, les démolitions et le repli des installations. La partie à prix unitaires concerne des travaux complémentaires éventuels d'installation de chantier et de désamiantage. La partie à prix unitaires est traitée selon les dispositions des articles R2162-1 à R2162-14 du Code de la Commande Publique et ne comporte pas de montant minimum. Les prestations seront effectuées conformément aux bons de commande émis dans le cadre du marché. Le montant total du marché (partie forfaitaire et partie à prix unitaires) ne pourra pas excéder le montant de 990 000.00 euro(s) HT. Marché passé avec une procédure adaptée cf. articles R. 2123-1, R. 2123-4 à R. 2123-6, R. 2131-12, R. 2162-1 à R. 2162-14 et R. 2172-1 du Code de la Commande Publique

Lieu principal d'exécution du marché : 12, rue Pierre Germain 11000 - Carcassonne

Durée du marché (en mois) : 3

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** 1 : Démolition et désamiantage de bâtiments. Désamiantage, déplombage, curage et démolition des bâtiments A, B, C et D : - Installations de chantier - Désamiantage - Traitement des ouvrages contenant du plomb. - Déconstruction de l'ensemble des équipements techniques. - Isolation des réseaux gravitaires. - Démolition des bâtiments, purge des fondations et infrastructures. - Remblaiement des tranchées, avec la terre excavée. - Remblaiement des fosses et sous-sol - Mise à la cote des plateformes - Envoi en décharge agréée des éléments de la déconstruction - Remise en état et repli des installations de chantier

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 45110000

Lieu d'exécution du lot : 12, rue Pierre Germain - 11000 Carcassonne

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : Deux visites du site et des bâtiments à démolir sont organisées les 20 et 27 mai 2025 de 14h30 à 16h30. La visite est obligatoire pour pouvoir remettre une offre en bonne connaissance du site et des contraintes. Voir les modalités de visite à l'article 6 en page 12 du règlement de consultation

Autres informations complémentaires : Retenue de garantie de 5 % applicable, cf. articles R. 2191-32 à R. 2191-35 du Code de la Commande Publique. Remplaçable par garantie à première demande cf.

articles R. 2191-36 à R. 2191-42 du Code de la Commande Publique. Une avance sera versée conformément aux dispositions des articles R. 2191-3 à R. 2191-19 du Code de la Commande Publique et à l'option A mentionnée à l'article 10.1 du CCAG.TRAVAUX. Paiements des prestations cf. article R. 2392-10 du Code de la Commande Publique, le délai global de paiement démarrant à compter de la date de réception de la facture par l'ARAC Occitanie. Financement des marchés : cf. articles R. 2191-43 à R. 2191-63 du Code de la Commande Publique, par fonds publics propres de la Collectivité et par avance au Mandataire. Modalités de financement du Marché : conformément aux articles R 2191-43 à R 2191-63 du Code la Commande Publique. Le financement est assuré par des subventions et les fonds publics propres de la Collectivité et par avance de la Collectivité au Mandataire. Aucune forme de groupement imposée. Un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement cf. articles R.2142-19 à R. 2142-27 du Code de la Commande Publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/05/2025